

DECLARATION DE LA REPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE AU 2^e PASSAGE DE LA
REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE AUX MECANISMES
DE L'E.P.U. Mai 2016 Genève SUISSE. 86

Monsieur le Président,

La République Centrafricaine salue la présence de la délégation Tanzanienne parmi nous, en vue de la présentation de son 2^e Rapport National devant le Groupe de Travail de l'Examen Périodique Universel, du Conseil des droits de l'homme.

Ma délégation note avec intérêt, la volonté manifeste de la Tanzanie de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, à travers l'élaboration et le lancement d'un Plan d'Actions National relatif aux droits de l'homme.

En retour, mon pays voudrait encourager la Tanzanie à instaurer un moratoire officiel sur la peine de mort et d'accélérer le processus de son abolition ; de procéder à la publication des règlements relatifs à la mise en œuvre de la loi contre la Traite des êtres humains.

Pour terminer,

Enfin, nous souhaitons plein succès à la Tanzanie, pendant cet examen, et nous appelons la Communauté internationale à l'accompagner dans le cadre de ces réformes.

Je vous remercie

SABORO Serge Hervé
Conseiller juridique